

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°15

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION
L'ENTRACTE ESPACE
CULTUREL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M.
DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET,
Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M.
FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M.
WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme
BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme
SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : **03 JUIL. 2026**

Publiée le : **03 JUIL. 2026**

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : **03 JUIL. 2026**

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC..... Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°15

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL le 15 mai 2026 sollicitant une aide financière de la Ville afin de participer aux compétitions de danse « Festival National de l'Enfant » et « Regards Chorégraphiques Nationaux » organisées respectivement du 26 au 28 juin et du 2 au 5 juillet 2026 à Montluçon dans l'Allier.

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL,

Considérant que les activités conduites par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL sont d'intérêt local,

Considérant qu'il convient d'accompagner au mieux les associations locales dans leur pratique,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du mercredi 10 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DALOYAU,

Vu l'article 24 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu l'amendement déposé par Madame AGOSTINI, conseillère municipale de la liste Nouvelle Ere, et présenté en séance,

Le Conseil municipal, par 1 voix pour, 2 abstentions et 32 voix contre,

REJETTE l'amendement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

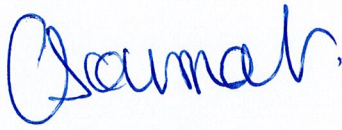
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1534.57€, à l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Caroline SOUMAT

Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency

Président de la communauté d'Agglomération

Plaine Vallée - Forêt de Montmorency

